



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 5827

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les problèmes de sécurité qui exaspèrent actuellement les habitants de la ville de Hombourg-Haut, 9 000 habitants (Moselle). Cette ville est passée de la présence d'une gendarmerie en zone police et est depuis lors affectée par des voitures qui brûlent et une population qui a peur. Il lui demande s'il existe une évaluation des communes passées de la zone gendarmerie en zone police et ce qu'elle entend mettre en oeuvre afin que la population des cités d'Hombourg-Haut ne vive plus dans la terreur.

Texte de la réponse

La ville de Hombourg-Haut est placée sous responsabilité policière depuis le 3 janvier 2005 du fait de son intégration au tissu urbain de l'agglomération de Freyming-Merlebach, qui forme une circonscription de sécurité publique. En trois ans, l'action prioritaire menée contre les violences urbaines a globalement contribué à réduire les incendies de véhicules à Hombourg-Haut, passés de 36 en 2005 à 24 sur les dix premiers mois de 2007. Cette commune a été le théâtre, en septembre et octobre derniers, de plusieurs faits marquants de violences urbaines qui ont immédiatement été pris en compte puisque, au-delà du contact avec les élus, des mesures ont été adoptées dès le lendemain du premier événement. Le dispositif policier a été adapté. Il s'appuie désormais sur une densification de la présence policière en soirée et la nuit, avec une patrouille de secteur spécifiquement dédiée, de 19 à 23 heures, aux quartiers sensibles de Hombourg-Haut, que relayent ensuite les unités nocturnes telles que la brigade anticriminalité. Ce dispositif reçoit également le soutien chaque soir, sept jours sur sept, d'un renfort de l'unité cynophile ou de la section d'intervention basées à Metz. Sous l'effet de ce redéploiement conjugué de moyens, le taux d'occupation de la voie publique par les effectifs policiers à l'échelle de la circonscription de sécurité publique de Freyming-Merlebach se situe actuellement largement au-dessus de la moyenne nationale. Parallèlement, une campagne de sensibilisation de la population, en particulier celle du quartier des Chênes, a été engagée afin de renforcer les contacts avec la population et faciliter les investigations. Des enquêtes de voisinage répétées ont été menées. Des instructions ont également été données au chef de circonscription afin de renforcer l'action judiciaire dans la cité des chênes pour lutter contre les violences urbaines et les violences aux personnes. Cette mobilisation s'est concrétisée par l'arrestation d'un incendiaire, le 14 octobre dernier, qui a permis d'élucider plusieurs affaires. Ce succès s'ajoute aux enquêtes déjà réussies cette année comme le démantèlement, le 17 septembre, d'un trafic de drogue ayant abouti à 21 interpellations et à la saisie de plus de kilogrammes de stupéfiants. Plus récemment, le 22 octobre dernier, l'auteur d'un vol à main armée commis à Hombourg-Haut a été arrêté par les policiers. L'ensemble des mesures mises en oeuvre par la police nationale témoigne de la réalité de son engagement afin d'obtenir, à Hombourg-Haut, un niveau de résultats à la hauteur des enjeux de sécurité. Des perspectives complémentaires d'amélioration s'offrent par ailleurs au travers de la création envisagée d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et d'un groupe local de traitement de la délinquance, qui ajouteront une dynamique fédératrice à l'impact de l'action policière et contribueront, ainsi, à restaurer la confiance parmi la population et les élus.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5827

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5926

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1231